



LUTTER CONTRE LES FEUX DE FORÊT TOUTE L'ANNÉE

MÉTROPOLITAIN
AIX
MARSEILLE
PROVENCE

PAYS DE
MARTIGUES
TERRITOIRE
SOLIDAIRE

Où avoir l'info? avant le feu

**Du 1^{er} juin
au 30 septembre**
l'accès aux massifs forestiers
est réglementé par arrêté
préfectoral.

RDV quotidien sur

- maritima.infos
- myprovence.fr/enviedebalade
- ou par téléphone au 0811 20 13 13 (appel surtaxé)

L'enlèvement des déchets verts

- à Martigues du 1/02 au 31/05, sur rdv en appelant le 04 86 51 40 34
- à Port-de-Bouc, prêt de bennes spécifiques au 04 42 40 66 25
- à Saint-Mitre-les-Remparts en contactant le 04 42 44 03 45

pendant le feu

Départ d'incendie
prévenez les pompiers
en appelant le **112**

**Pour l'info et les consignes
en temps réel**

- Radio Maritima sur 93.6



après le feu

Contacts mairies

- Martigues 04 42 44 33 33
- Port-de-Bouc 04 42 40 04 04
- Saint-Mitre-les-Remparts 04 42 80 98 55

La lutte contre les incendies se mène à plusieurs

Les acteurs publics sont
multiples :

- L'État
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Le Département 13
- La Métropole AMP
- Le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM)
- L'Office National des Forêts (ONF)
- L'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêt (ADCCFF)
- Le Conservatoire du littoral
- Les Communes

Hôtel de l'Agglomération
Service Communication
Rond-Point de l'Hôtel de Ville
BP 90104 - 13693 MARTIGUES cedex
04 42 06 90 10

MÉTROPOLITAIN
AIX
MARSEILLE
PROVENCE

PAYS DE
MARTIGUES
TERRITOIRE
SOLIDAIRE

Dépliant disponible sur demande : ld-communication.paysdemartigues@ampmetropole.fr



Le Pays de Martigues
c'est un territoire
urbanisé qui inclut

51%
d'espaces
naturels

Les espaces naturels calcinés demeurent des espaces boisés interdits à la construction et aux promoteurs.

Les trois maires du territoire défendent la même vision :
« Nous ne toucherons jamais à notre poumon vert.
La forêt est notre bien commun, notre réservoir de
biodiversité et notre espace de bien-être. »

Plus aujourd'hui qu'hier, la richesse du territoire du
Pays de Martigues nécessite une attention particulière
pour nos espaces naturels.
Dans les enjeux de notre époque, le réchauffement
climatique, son impact sur les écosystèmes, nous oblige
à redoubler de précaution, d'anticipation et d'action.

Nous avons à cœur dans nos politiques publiques de
préserver ces espaces boisés, ces forêts
méditerranéennes, comme nous l'avons toujours fait
depuis des décennies, ici.

Mais nous mesurons aussi aujourd'hui que cette
ambition nécessite l'engagement de tous.

Prévenir, réduire les feux de forêts appelle aussi une
responsabilisation collective.

Ainsi, au travers de ce dépliant nous avons voulu
montrer combien avant, pendant et après un incendie
les actions collectives, inter services mais également les
comportements de chacun sont essentiels. Ce sont les
conditions pour réussir à anticiper et protéger.

C'est notre ambition. Nous avons voulu la partager
avec vous.

Gaby Charroux
Président du Pays de Martigues

Portrait.

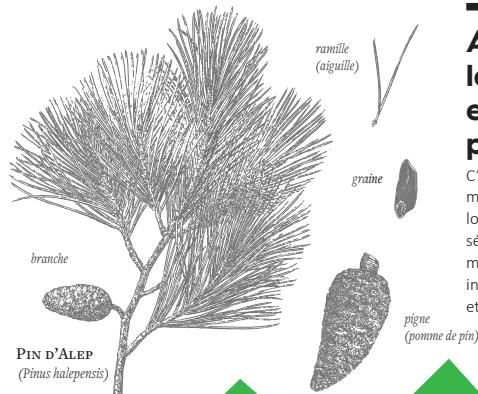
Le Pays de Martigues (com-
munes de Martigues, Port-
de-Bouc et Saint-Mitre-les-
Remparts) a une superficie
de 10 000ha dont 51% sont
des espaces naturels.

Les forêts sont composées
de 90% de **pins d'Alep**,
complétés par des peuplements
de **feuillus** (chêne
vert et chêne pubescent)
et de **garrigue** (chêne
kermès, cistes, pistachiers,
genévriers, genêts...)

80% du domaine forestier
est propriété publique (la
Commune, le Conservatoire
du littoral, la Métropole, le
Département, l'Etat), géré
par l'ONF (Office National
des Forêts).

Aujourd'hui, le pin d'Alep est devenu prédominant.

C'est une espèce endé-
mique, résistante aux
longues périodes de
sécheresse, qui s'ensem-
ble facilement après un
incendie
et se développe rapidement.



PIN D'ALEP
(*Pinus halepensis*)

Indispensable poumon vert.

La forêt est un réservoir
de diversité biologique
(oiseaux, rongeurs,
insectes, batraciens, arbres,
plantes...).

Elle joue un rôle essentiel
dans la régulation du climat
et dans l'atténuation du

réchauffement climatique.
Elle permet la stabilisation
des sols, la filtration de l'eau,
la régénération et la protec-
tion des écosystèmes.

Elle héberge un système
unique, indispensable à
l'équilibre de la vie, et

accueille de multiples
activités de loisirs
spécifiques à son milieu :
détente, promenade,
randonnée, sport, cueillette
de champignons, de plantes
aromatiques, chasse...



Chemin forestier à Saint-Julien-les-Martigues



Ciste cottonneuse

AVANT L'INCENDIE

9/10

feux de forêt sont d'origine humaine et un sur deux est lié à une imprudence. Adopter les bonnes pratiques permet de réduire considérablement le danger.

Quelles méthodes pour préserver la forêt ?

Afin de la protéger des incendies et favoriser son renouvellement à long terme, 3 principes peuvent être mis en œuvre :

La sylviculture

Le bois est utilisé pour alimenter des réseaux de chaleur, des chaudières, les centrales thermiques de Gardanne et de Brignoles. Il est également utilisé comme bois d'œuvre (constructions, mobiliers, caisses-...), ou pour produire du carton et du papier à l'usine de pâte à papier de Tarascon.

Le pastoralisme

qui organise le pâturage du bétail, contribue au débroussaillage et à l'entretien des ouvrages DFCI. Il participe aussi au maintien des coutumes et des savoir-faire, et au développement des circuits courts locaux.

La reconquête des friches agricoles

d'intérêt DFCI laissées à l'abandon, pour leur remise en culture (maraichères, viticoles, d'olives, de safran...), garantissant des zones de coupe-feu. Cette stratégie permet l'augmentation de la production et de la consommation locales, et préserve l'identité culturelle du territoire par la pérennisation des traditions agricoles.

Qui fait Quoi ?

Les instances publiques

L'entretien des ouvrages DFCI est effectué toute l'année par les Communes, l'Office National des Forêts (ONF), le Conservatoire du Littoral, les Forestiers Sapeurs du Département et la Métropole.

La prévention et la veille auprès des habitants et dans les massifs sont assurées par des patrouilles des Communes, de l'ONF, les bénévoles des Comités Communaux Feux de Forêt et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), qui organise en particulier du guet en vigies.

À Martigues, l'équipe « Forêt-Arbres en ville » complète ces actions par des visites auprès des habitants, des campings et des acteurs économiques, pour des conseils en élagage et un accompagnement dans la mise en protection des biens.



Avant / après une éclaircie en forêt



Les facteurs de risque de feu.

Avec plus de 300 départs de feu chaque année, la Métropole Aix-Marseille Provence est l'un des 3 grands territoires soumis au plus fort risque d'incendie de forêts de l'aire méditerranéenne. Ce risque est lié à une conjonction de facteurs défavorables : sécheresse des sols et du climat, vent fort en été (mistral) et forte présence humaine.



Panneau DFCI

Les actions de lutte contre les incendies

permettent de prévenir le risque et garantir la protection des populations, des biens et du patrimoine forestier. Cette stratégie s'appelle la

Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI).

Les dispositifs DFCI, qu'est-ce que c'est ?

- Les pistes forestières, voies destinées à la circulation des secours
- Les citernes d'eau pour le ravitaillement des camions
- Les travaux de débroussaillage aux abords des pistes forestières pour lutter contre la propagation du feu
- La surveillance et l'alerte estivales pour une réponse rapide des services de secours

Les citoyens

Avoir les bons réflexes en été, période de risques :

- Pas de mégot dans la nature ou par la fenêtre d'une voiture
- Pas de travaux avec des outils sources d'étincelles (disqueuse, débroussailluse à disque, etc.) près d'un espace naturel
- Pas de feu dans la nature, quel que soit le type de feu (brûlage d'herbes, grillades, etc.)
- Par vent, pas de barbecue ou de feu dans le jardin si celui-ci est à proximité d'arbres ou d'un espace naturel
- Bien fermer fenêtres et volets lors des absences du domicile pour empêcher la propagation du feu dans les habitations. Les vitres cèdent vite à la chaleur alors que les volets protègent efficacement
- Consulter les conditions d'accès aux massifs forestiers (voir les numéros utiles au dos du document)

Préparer et aménager sa maison pour la rendre moins vulnérable :

- Ne pas stocker de combustible trop près des habitations : le bois, les carburants, le charbon, le butane...
- Débarrasser les gouttières et les toits des ramilles et autres déchets verts
- Éviter les clôtures de haies végétales, les gouttières en plastique (inflammables), et les végétaux trop près de la maison
- Préférer des portes et volets en bois, plus résistants qu'en PVC ou métal
- En zone très vulnérable, équiper son habitation d'un système de lutte contre les flammes par arrosage de toiture
- Éviter de planter des chênes kermès, des cyprès, mimosas, eucalyptus, des végétaux épineux et des conifères car ce sont des plantes très inflammables
- Débroussailler les habitations pour permettre au feu de passer sans provoquer de grands

L'obligation légale de débroussaillage (OLD), le premier moyen de lutte contre le feu.

Le Maire assure le contrôle de l'exécution des OLD.

Différents acteurs en ont la responsabilité :

- **La Commune** : les terrains communaux
- **Le propriétaire particulier** : autour de sa construction (maison, garage, abri, piscine...)
- **La SNCF** : les abords des voies de chemin de fer
- **Le Grand Port Maritime de Marseille (GPM)** : les zones littorales lui appartenant
- **Le Département et la Métropole** : les terrains dont ils sont propriétaires, autour des constructions
- **En zones forestières** il n'y a pas d'OLD, sauf autour des constructions. L'ONF, le Département et la Métropole réalisent différents types d'interventions qui contribuent à la défense des forêts contre les incendies

Afin de garantir leur efficacité, les OLD doivent être terminées avant l'été :

- **50 m autour** des constructions, chantiers, installations de toute nature
- **10 m de part et d'autre et 4 m en hauteur** pour les voies privées donnant accès à ces constructions, chantiers et installations de toute nature
- **Sur la totalité des terrains** situés en zones urbaines définies par un document d'urbanisme (communal ou métropolitain)
- **La responsabilité du débroussaillage** dépasse les limites du terrain lorsqu'il borde une zone non soumise à l'OLD. C'est le propriétaire du bien à protéger qui est responsable du débroussaillage (ex : maison en bordure d'un terrain forestier)

L'article L.134-6 du Code forestier prévoit l'OLD : infos en mairie et auprès du centre d'incendie et de secours le plus proche.

Le non-respect de l'OLD est passible d'une amende de 750 à 1 500 €. L'autorité administrative peut décider, si nécessaire, d'effectuer les travaux d'office aux frais du propriétaire défaillant. En cas d'incendie, la responsabilité d'un propriétaire peut être engagée s'il n'a pas respecté son OLD.

Pour en savoir plus sur les OLD <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Debroussaillage>

En 2023,

la ville de Martigues aura traité les OLD communales de tous les secteurs à enjeux en les doublant (100m au lieu



Barrière d'accès aux pistes DFCI



L'éco-pâturage participe à l'entretien des forêts

Les bénévoles des **Comités Communaux Feux de Forêt** sont dévoués à la protection des massifs. En 2020, à Saint-Mitre-les-Remparts, ils ont effectué 708 h de patrouille

PENDANT L'INCENDIE

Qui fait Quoi?

Les instances publiques

Le Maire est le Directeur des opérations de secours sur le territoire de sa commune. Il met en œuvre son Plan communal de sauvegarde et rassemble les membres de sa Cellule de crise.

Le pompier Commandant des opérations de secours est un acteur clé des opérations. Lorsqu'un feu concerne plusieurs communes, le Préfet prend la direction des opérations.

Les décisions prises, selon une organisation rigoureuse, veillent à :

Alerter et sauvegarder la population concernée ; veiller à la diffusion de l'information.

Déployer les moyens de lutte contre le feu dans les zones touchées et à risque, en fonction de leurs natures et menaces (dangerosité de l'incendie, tracé, vitesse...) et selon une chronologie.

C'est ainsi qu'ont été gérés les 2 grands incendies de notre territoire en août 2020

La priorité est donnée à la protection des personnes, des maisons, des entreprises et des relais hertziens (afin de maintenir les communications).

Organiser la prise en charge des personnes à évacuer, en collaboration avec la Croix-Rouge et l'ONF : mobilisation des lieux d'accueil (gymnases les plus proches), des bus et moyens de transports nécessaires, ravitaillements et soins médicaux.

Sur le terrain, sur demande spécifique des Moyens de lutte (pompiers, forces de l'ordre), les partenaires et les bénévoles engagés sont mobilisés pour le guidage des secours, la reconnaissance des mouvements de feu et l'indication de la dangerosité. Leurs actions permettent aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.



En août 2020, certaines habitations n'ont pas pu être sauvées

Les incendies catastrophes de 2020 ont été 10 fois supérieurs à la moyenne.

Le **4 août**, le feu du sud de Martigues a avancé à une vitesse de 10km/h, parcourant 960ha dont 936ha sur la commune, jusqu'à la mer, détruisant entre autres deux villages-vacances (Tamaris et Cigalon).

L'incendie du **24 août** à Saint-Blaise et Castillon a touché les 3 communes sur 400ha. Sa mise en sécurité a coûté 150 000 €.

Éviter les déplacements, le meilleur refuge reste une maison en dur.

L'expérience prouve que les victimes sont souvent surprises par les flammes au cours de leurs déplacements. Or, les constructions traditionnelles, lorsque leur environnement est débroussaillé, assurent une excellente protection. **Le confinement doit donc rester la règle et l'évacuation devenir l'exception.**

La tactique de lutte.

Poussé par le vent, le front de l'incendie se déplace rapidement en s'élargissant et cause la majeure partie des dégâts. La tactique de lutte consiste à resserrer les flancs, puis à attaquer par le front jusqu'à stopper définitivement l'incendie.

Les incendies de notre région sont les plus rapides,

favorisés par la position des massifs perpendiculaires au vent. Lorsqu'un feu dépasse une certaine puissance, on parle de «**méga feu**» et les moyens de lutte sont alors concentrés sur la protection des personnes.

Les sapeurs-pompiers

connaissent parfaitement le territoire, notamment l'emplacement des maisons isolées, des zones sensibles et des établissements recevant du public.



Extinction des derniers foyers par noyage après la maîtrise du feu. Cette opération fastidieuse est indispensable et peut prendre plusieurs jours

Les citoyens

Habitants en zone menacée par le passage du feu

- Ne pas évacuer tant que vous ne recevez pas l'ordre des pompiers, rester à l'intérieur de la maison, éviter tout déplacement inutile
- Laisser ses enfants à l'école, leur mise en sécurité est incluse dans le Plan de sauvegarde
- Enfermer vos animaux dans votre logement
- Rentrer à l'abri tout ce qui pourrait brûler : bouteilles de gaz, toiles et stores d'ombrage, tuyaux d'arrosage, mobilier de jardin... Les tuyaux d'arrosage seront réutilisés après le passage du feu

Au camping

Respecter les consignes de sécurité et les cartes d'évacuation

En voiture
Rechercher un espace dégagé pour se garer. Si le feu traverse la route, s'arrêter et rester dans le véhicule. Fermer les fenêtres et allumer les phares pour être visible des secours

À pied
S'éloigner du feu. Se protéger derrière un rocher ou un mur. Si possible, placer un linge humide sur son visage

SUR ORDRE

Une évacuation ne se fait que sous le commandement des forces de l'ordre

En cas d'évacuation,

les habitants de Port-de-Bouc sont mis en sécurité à la salle Gagarine, centre d'accueil des sinistrés.

Vous êtes témoin d'un départ d'incendie

Le feu de forêt est toujours précédé de fumées, de retombées de cendres puis d'étincelles et de chaleur, avant l'apparition de flammes.

Quels renseignements donner aux pompiers ?

- Localisez et décrivez le lieu pour permettre aux secours d'arriver rapidement
- Évoquez les risques éventuels d'aggravation tels une explosion ou un effondrement
- Si vous êtes à proximité d'un petit départ de feu, essayez d'éteindre avec de la terre, du sable ou de l'eau

À l'arrivée des secours, guidez-les puis éloignez-vous rapidement dans le sens inverse du feu, ou mettez-vous à l'abri

• Si vous croisez des personnes, avertissez-les afin de ne pas les laisser s'approcher

Attention!

Combattre le feu avec des branchages peut contribuer à le propager



Le 4 août 2020, la lutte contre les flammes a duré 13h. L'extinction et la surveillance, plus d'une semaine



Départ de feu en bord de route

Tous les sites industriels du Golfe de Fos

disposent de préventionnistes et sont dotés d'un plan de secours, de moyens et de dispositifs adaptés à leur spécificité (générateur de mousse, rideaux d'eaux...)

Un feu de forêt se propage très vite.

20 à 50 mètres/minute. Il passe très rapidement en forêt et en moins de 15 mn par une habitation.



Canadair pendant les incendies d'août 2020



APRÈS L'INCENDIE

Le retour de la faune

est une des priorités. Pendant le feu, seuls quelques oiseaux et les grands mammifères parviennent à prendre la fuite. Ils retrouvent la forêt lorsqu'elle commence à se refermer grâce à la repousse de la végétation, qui leur garantit habitat et alimentation. Deux ans après, lièvres, perdrix et sangliers ont regagné les lieux. Pour les petits mammifères et les insectes, leur retour prend un peu plus de temps.

Le rôle de la chasse.

Les sociétés de chasse interdisent la pratique pendant au moins un an, jusqu'au retour de la faune et de la flore. L'expertise des chasseurs contribue aux décisions grâce à leur connaissance précise du biotope et des modes de vie de la faune. Ils élaborent des aménagements destinés à apporter nourriture et abris aux animaux.

+ d'infos : fdc13.fr



Fascines sur la Côte Bleue



Hiver 2021, étendue de la repousse sous les arbres après 7 mois

Pourquoi attendre avant de replanter ?

Un sol calciné est stérilisé. L'attente favorise son repeuplement en micro-organismes et champignons (mycorhizes) nécessaires au redémarrage de l'écosystème. L'observation de la régénération naturelle des espèces indique quelles essences sont résistantes au feu.

Qui fait Quoi ?

Les instances publiques

Dès la maîtrise de l'incendie, l'ensemble des intervenants met en œuvre un plan d'actions chronologiques : prise en charge des sinistrés, sécurisation des zones incendiées, observation de la régénérescence naturelle, travaux de reboisement (si nécessaires).

La protection des victimes

En collaboration avec les associations humanitaires : recueil et collecte des besoins de première nécessité, organisation de la prise en charge à long terme des personnes, accompagnement dans les démarches administratives.

En zones urbanisées

- Arrêt des reprises de feu par le noyage des foyers résiduels
- Mise en sécurité des zones habitées et des routes par le désencombrement et la coupe d'arbres brûlés
- Sécurisation des pentes pour limiter les éboulements dus au ravinement
- Réfection des chemins et des fossés pour rétablir la circulation

Dans les forêts et les zones naturelles

- Prises d'arrêtés de circulation dans les zones brûlées pour éviter les accidents et pour le respect des étapes de reboisement
- Stabilisation des sols incendiés par la création de fascines (fagots) qui freinent les ruissellements et provoquent la sédimentation de la terre
- Transformation des arbres brûlés en bois d'œuvre ou en bois d'énergie
- Puis, observation du temps nécessaire à la régénération naturelle avant la préconisation de replantations (voir zoom)

Replanter ou laisser la nature agir ?

Pourquoi la repousse naturelle ?

Pour respecter la biodiversité locale et améliorer la connaissance des milieux et de leur résilience.

La forêt méditerranéenne est capable de se régénérer toute seule. Les espèces ont chacune développé leur stratégie pour résister aux flammes ou renaître de leurs cendres. Adaptées au sol et à leur environnement climatique, elles vivent en symbiose.

Comment ça marche la repousse naturelle ?

- Le pin d'Alep se reensemence immédiatement grâce à la dispersion naturelle de ses graines (le feu favorise l'ouverture des pignes).
- Les feuillus repartent plus lentement de leurs souches.
- La garrigue se développe très rapidement et possède un important réseau de racines qui va chercher l'eau en profondeur pour alimenter ses souches.

Agir ensemble, c'est possible.

- Les études et travaux portés par une multitude d'acteurs (agriculteurs, chercheurs, citoyens, instances publiques...) sont mis en commun afin de définir une vision partagée de la gestion des forêts.
- Les initiatives citoyennes et associatives sont rassemblées pour mener des actions pédagogiques d'accompagnement à la régénération naturelle et la replantation.

Port-de-Bouc organise Les Rencontres pour la Forêt, avec la population, les écoles, les usagers, les professionnels et les élus pour définir ensemble le réaménagement de la forêt de Castillon.

Le dépressage pour une forêt belle et moins vulnérable.

Les sols rasés par les flammes se repeuplent très densément, ce qui nécessite des dépressages dans les 10 ans qui suivent l'incendie, base d'une gestion durable de la forêt et première étape de lutte contre le feu.

Dépressage : Suppression de certains jeunes sujets pour alléger la compétition entre les végétaux qui repoussent très près les uns des autres, en sélectionnant les plus beaux.

Les citoyens

Habitants sinistrés

- Après le passage du feu, arroser les végétaux qui restent incandescents pour éviter toute reprise
- Procéder à l'abattage des arbres menaçant de chuter
- Si dégâts, consulter sans attendre les assurances
- Éviter de replanter des clôtures de haies, préférer des clôtures en pierres ou béton (avec précaution en zones inondables)
- Informer la mairie en cas de foyers résiduels
- Respecter les arrêtés pris par les instances publiques
- Ne pas se rendre sur les lieux d'incendies. Plusieurs dangers existent : chutes d'arbres, instabilité des sols, risques d'éboulement de terrain, émanations de particules toxiques
- S'informer sur les actions entreprises par les instances publiques notamment par la restauration des terrains incendiés
- Ne pas replanter en zone naturelle sans avis de la mairie

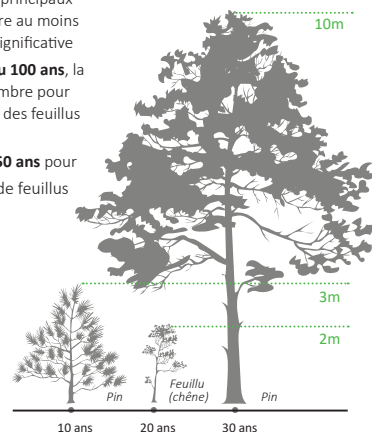
Comment reboiser ?

- Les choix de reboisement sont complexes et les expérimentations ont surtout connu des échecs. Les espèces cultivées en pépinières dans des conditions idéales survivent très difficilement dans les massifs.
- La stratégie consiste à accompagner la régénération naturelle en reboisant sur des zones précises et à toute petite échelle.
- Des projets menés avec des écologues introduisent des essences moins vulnérables, résistantes aux parasites, des espaces coupe-feu (plantation de vignes, oliviers et amandiers) et des plans d'accès à l'eau.
- Un arbre planté nécessite un soin constant et un apport d'eau régulier pendant au moins deux ans.

La repousse prend combien de temps ?

- Les premières pousses de garrigue peuvent apparaître en **2 mois**
- En **2 à 5 ans** les petits pins et la garrigue ont reconquis l'espace naturel
- La repousse des principaux arbres doit attendre au moins **30 ans** pour être significative
- Au bout de **80 ou 100 ans**, la pinède crée de l'ombre pour le développement des feuillus en sous-bois
- Il faut environ **150 ans** pour obtenir une forêt de feuillus

Sur 1000 arbres plantés après le grand incendie de la Sainte-Victoire de 1989, seuls 56 subsistent en 2010.



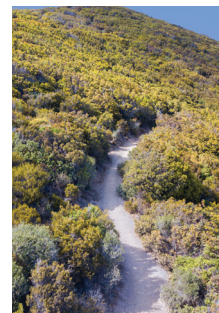
Camping des Tamaris vu du ciel août 2020



Collines de la Côte Bleue, août 2020

Le chêne vert, un résistant au feu.

Parfaitement adapté au sol calcaire et au climat méditerranéen, il a l'avantage de se reconstituer après un incendie grâce au rejet sur branche. Comme d'autres feuillus, tels le chêne pubescent, l'érable ou le frêne à fleurs..., il survit grâce à son système racinaire préservé.



Paysage de garrigue

Garrigue : n.f. (botanique) Formation végétale basse caractéristique des régions méditerranéennes, proche du maquis. Son aspect en étagement de végétation régressive est dû au passage récurrent du feu.